



Le Bureau des petites et moyennes entreprises

Le Bureau des petites et moyennes entreprises (BPME) est une organisation qui a été créée récemment pour appuyer les engagements du gouvernement du Canada visant à s'assurer que ses activités d'approvisionnement sont :

- réalisées de façon responsable - le plan d'action sur la responsabilité fédérale fera en sorte que les activités d'approvisionnement seront menées avec ouverture, transparence et équité (consulter le site Web www.faa-lfi.gc.ca pour obtenir plus de renseignements);
- rentables - le gouvernement du Canada veille aussi à rendre ses activités d'approvisionnement plus stratégiques et efficaces et à diminuer le coût de la gestion de celles-ci.

Apport du BPME aux engagements du gouvernement

Le BPME veillera à ce que les petites et moyennes entreprises (PMEs), à titre de fournisseurs de biens et de services concurrentiels puissent aider le gouvernement du Canada à respecter ses engagements.

La responsabilité en matière d'approvisionnement commence par l'ouverture et l'équité, qu'on assure en réduisant le plus possible les obstacles à la concurrence. Le BPME tente de cerner et d'éliminer ces obstacles de façon à permettre un accès égal pour les petites et moyennes entreprises. Le gouvernement du Canada réalisera ainsi ses opérations d'approvisionnement de façon plus responsable, et la gestion du processus sera moins coûteuse.

Puisque les PME sont souvent très concurrentielles dans leurs secteurs respectifs, elles joueront un rôle de premier plan dans l'application d'un système d'approvisionnement plus rentable qui optimise la valeur pour les contribuables. Le BPME élabore de nouvelles stratégies en matière d'approvisionnement pour faire en sorte que l'on tire pleinement profit de la concurrence livrée par les PME dans le cadre des marchés publics.

L'importance des PME dans les marchés publics

Cette approche est sensée pour deux autres raisons.

1. Le gouvernement du Canada compte sur les PME. Celles-ci offrent déjà une quantité considérable de biens et de services au

Qu'est-ce qu'une petite et moyenne entreprise (PME)?

Les PME sont des entreprises à but lucratif qui ont à leur service moins de 500 employés. Cette définition vise aussi bien les cabinets d'expertise-conseil constitués d'une seule personne que les sociétés cotées en bourse. Une petite entreprise de fabrication de biens compte moins de 100 employés, tandis qu'une petite entreprise de prestation de services a à son service moins de 50 employés. Les PME sont présentes dans tous les secteurs de l'activité économique. On en compte plus de deux millions au Canada.

gouvernement du Canada. Depuis toujours, les PME représentent environ la moitié de la valeur des achats du gouvernement du Canada et la majorité des marchés publics.

2. Les PME sont essentielles à l'économie canadienne. Le succès des PME a une incidence sur la santé de l'économie et de la société au Canada puisque les PME sont le moteur de la création d'emplois, de la croissance économique et de l'innovation. Les PME représentent 45 % du produit intérieur brut (PIB), l'essentiel de la croissance économique du pays, 60 % de la totalité des emplois dans l'économie et 75 % de l'accroissement net du nombre d'emplois.

Le BPME appuie les PME et les entreprises régionales

Le BPME réalise cinq principales activités à l'appui des PME et des entreprises régionales :

1. Assurer la responsabilité en matière d'approvisionnement en cernant et en éliminant les obstacles à la concurrence;
2. Rendre le système d'approvisionnement plus facile à comprendre en offrant directement aux fournisseurs actuels et éventuels des quatre coins du pays de la formation, de l'aide, des renseignements et du soutien;
3. Analyser les incidences socioéconomiques générales des opérations d'approvisionnement et des politiques connexes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et en faire état;
4. Consulter les fournisseurs pour prendre connaissance de leurs préoccupations à

l'égard des opérations d'approvisionnement du gouvernement du Canada;

5. Proposer des changements à la politique et aux systèmes relatifs à l'approvisionnement de façon à profiter davantage de la concurrence livrée par les PME et à réduire le coût de l'approvisionnement.

Mesures prises jusqu'à maintenant

TPSGC a fait part de son intention de prendre quelques mesures pour répondre directement aux préoccupations des fournisseurs dans le cadre de la *Loi fédérale sur l'imputabilité* proposée :

- mise sur pied de six succursales régionales du BPME;
- engagement à tenir des consultations continues auprès des fournisseurs;
- recours à un vérificateur des approvisionnements qui mènera une vérification continue et indépendante des opérations d'approvisionnement du gouvernement du Canada;
- rédaction d'un code de conduite pour l'approvisionnement;
- réalisation d'un examen indépendant d'une nouvelle politique sur l'approvisionnement; et
- fourniture d'une accréditation et de formation aux agents des approvisionnements.

De plus, le BPME et TPSGC ont pris des mesures qui se rapportent à plusieurs autres secteurs :

- mise sur pied d'Accès entreprises Canada pour former les fournisseurs et aider ceux-ci à utiliser le système d'approvisionnement;
- lancement, à l'échelle nationale, de l'outil d'approvisionnement Services professionnels en ligne pour favoriser l'accès des PME offrant des services professionnels;
- lancement d'un nouvel appel d'offres, en janvier 2006, pour les offres à commandes principales et régionales portant sur des fournitures de bureau, ouvert à toutes les PME du pays;
- élimination des obstacles éventuels à l'accès des co-entreprises;
- création d'un portail Web à l'intention des PME pour simplifier le traitement avec divers ministères grâce à un point d'accès unique pour les PME (www.tpsgc.gc.ca/pme);
- simplification du vocabulaire utilisé dans les documents d'appel d'offres et les contrats; et
- élimination des droits d'utilisation de MERX pour tous les projets de marchés du gouvernement du Canada.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Web www.tpsgc.gc.ca/pme, qui comprend aussi une liste exhaustive de questions et de réponses portant sur le BPME. Vous pouvez aussi poser vos questions par courriel, à l'adresse bpme@tpsgc.gc.ca, ou par téléphone, au 1 800 811-1148.